



BARÈME DES HONORAIRES TTC À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR

Au 17 juin 2020. TVA au taux en vigueur de 20 %

VENTE

Montant de la transaction	Mandat exclusif	Mandat simple
Forfait minimum	4000 €	4000 €
Jusqu'à 100 000 €	10 %	10 %
De 100 001 € à 150 000 €	6 %	7 %
De 150 001 € à 200 000 €	5 %	6 %
De 200 001 € à 300 000 €	4 %	5 %
A partir de 300 001 €	3 %	4 %

LOCATION

Ces honoraires s'appliquent selon le décret n°2014-890 paru le 1er Août 2014.

- **Prestations facturées pour le bailleur :**
 - Organisation des visites, constitution du dossier des candidats, rédaction du bail :
8 € TTC/m² de la surface habitable (en zone non tendue)
10 € TTC/m² de la surface habitable (en zone tendue)
 - Etat des lieux : 3 €/m² de la surface habitable
- **Prestations facturées pour le locataire :**
 - Organisation des visites, constitution du dossier des candidats, rédaction du bail :
8 € TTC/m² de la surface habitable (en zone non tendue)
10 € TTC/m² de la surface habitable (en zone tendue)
 - Etat des lieux : 3 €/m² de la surface habitable

AVIS DE VALEUR

- Avis de valeur écrit : gratuit